

---

DECISION N° : **258.12.2024**

OBJET : **Consultation n°2024.09 – Services d'assurances pour la ville d'Osny**

**Marchés publics de services – Attributions 2 lots - Déclaration d'infructuosité 2 lots (absence d'offre)**

---

Le **MAIRE D'OSNY**,

**VU** le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22,

**VU** le Code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs aux marchés publics passés selon une procédure adaptée ouverte,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation d'une partie de ses attributions au Maire conformément à l'article L 2122-22 du C.G.C.T,

**Considérant** que la ville a lancé une consultation relative aux services d'assurances pour les prestations suivantes :

- Lot 1 : Responsabilité civile,
- Lot 2 : Automobile flotte et auto-missions,
- Lot 3 : Tous risques expositions,
- Lot 4 : Protection juridique

**Considérant** qu'à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le profil acheteur de la commune à l'adresse suivante <http://www.achatpublic.com> le 20/08/2024, sur le BOAMP, avis n° 24-96123 publié le 20/08/2024,

**Considérant** que 3 plis ont été remis dans les délais pour la procédure relative aux services d'assurances pour la ville d'Osny,

Considérant qu'aucun pli n'a été remis pour le lot 1 : Responsabilité civile,

Considérant que 1 offre a été remise pour le lot 2 : Automobile flotte et auto-missions,

Considérant que 2 offres ont été remises pour le lot 3 : Tous risques expositions,

Considérant qu'aucune offre n'a été remise pour le lot 4 : Protection juridique,

**Considérant** qu'au terme de cette consultation et au vu du rapport final d'analyse des offres, il est proposé de déclarer infructueux le lot 1 relatif à l'assurance responsabilité civile – pour absence d'offre, d'attribuer le lot 2 relatif à l'assurance automobile flotte et auto-missions à la société GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, d'attribuer le lot 3 relatif à l'assurance tous risques expositions au groupement composé du courtier mandataire ACL COURTAGE avec l'assureur porteur du risque HELVETIA ASSURANCES et de déclarer infructueux le lot 4 relatif à l'assurance protection juridique – pour absence d'offre.

**DECIDE :**

**Article 1 :**

Lot 1 : Assurance responsabilité civile

De déclarer infructueux le lot 1, pour absence d'offre.

Lot 2 : Assurance automobile et auto-missions

De conclure et de signer avec la société GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE sise 60 boulevard Duhamel du Monceau à Antony (92184), représentée par Madame Sylviane ROGER, un marché d'assurance automobile flotte et auto-missions.

Lot 3 : Assurance tous risques expositions

De conclure et de signer avec le groupement composé du courtier mandataire ACL COURTAGE sise 11, rue Faidherbe à Saint Céré (46400), représenté par Madame Laëtitia BRAYAC, et de l'assureur porteur du risque HELVETIA ASSURANCES sise 25 quai Lamandé à Le Havre (76600), représenté par Monsieur Christophe MONANGE, un marché d'assurance tous risques expositions.

Lot 4 : Assurance protection juridique

De déclarer infructueux le lot 4, pour absence d'offre.

**Article 2 :**

Le délai d'exécution desdits marchés attribués prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2028 à minuit.

**Article 3 :**

Lot 2 : Assurance automobile flotte et auto-missions

**Dit** que le montant de la prime annuelle du marché est de 31 351,46 € TTC. La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2025 et suivants de la commune.

Lot 3 : Assurance tous risques expositions

**Dit** que le montant de la prime annuelle du marché est de 741 € TTC. La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2025 et suivants de la commune.

**Article 4 :**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait à OSNY, le 06 DEC. 2024



Le Maire,

Jean-Michel LEVESQUE